



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Remboursement des frais de déplacements du personnel municipal
utilisant son véhicule personnel**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97441

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Direction Générale

**Remboursement des frais de déplacements du personnel
municipal utilisant son véhicule personnel**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Certains agents municipaux, notamment les Conseillers Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, Educateurs des A.P. S., animateurs/éducateurs de quartiers, etc., sont amenés, dans le cadre de leur mission quotidienne, à se déplacer dans Niort et sa périphérie immédiate.

Ils sont invités à utiliser le plus possible les véhicules du parc municipal, mais en cas d'indisponibilité desdits véhicules, il conviendrait de les autoriser à utiliser leur véhicule personnel conformément à un ordre de mission élaboré et signé au préalable.

Les modalités de remboursement dans ce cas précis se feront conformément au décret 91.573 du 19 Juin 1991, notamment les articles 29 et 31, et aux arrêtés d'application en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver ces dispositions qui s'appliqueront avec effet au 1er Janvier 1997.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)